

Soutenir !

ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE À DOMICILE,
À L'HÔPITAL OU À L'ÉCOLE (APADHE)



**Enfant malade ou accidenté,
l'école continue à domicile...**

Vive Demain !



Les PEP Alsace - APADHE

8 rue Blaise Pascal
68000 COLMAR

03 69 99 10 10

apadhe68@pepalsace.fr

PALLIER LES RUPTURES DE SCOLARITÉ POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS MALADES OU ACCIDENTÉS

POUR QUI ?

Tout élève d'un établissement du département dont la scolarité est interrompue pour une longue période (durée prévisible d'absence d'au moins trois semaines) pour raison médicale...

... et qui est immobilisé à la maison ou éventuellement dans un centre de rééducation qui n'a pas d'équipe éducative.

COMMENT ?

Peuvent solliciter le service :

- les directeurs d'école et les chefs d'établissements du second degré
 - les enseignants
 - les médecins et les infirmières de l'Education Nationale
 - les médecins ou les centres de soin
 - les assistantes sociales
 - les familles ayant un enfant malade ou accidenté
 - toute personne ayant connaissance d'un enfant pouvant être soutenu par le service
-

PAR QUI ?

Des enseignants volontaires issus de l'Education Nationale :

- de la classe où est inscrit l'élève ou de l'établissement en priorité
- du secteur géographique où réside l'élève

(La rémunération de leurs interventions est assurée par la DSDEN, le rectorat ou par les mutuelles)

QUAND ?

- dès l'admission en structure hospitalière avec l'aide et le relais des équipes pédagogiques sur place
- dès réception d'un certificat médical définissant une absence prévisible d'au moins trois semaines

Ceci dans le but d'assurer une réelle continuité de la scolarité.

VOTRE CONTACT :

Le coordinateur du service :

- vous renseigne
- contacte les établissements
- mobilise une équipe pédagogique
- soutien l'élaboration de projets pédagogiques individualisés
- coordonne les actions,
- assure la gestion des interventions en relais avec les bénéficiaires et les financeurs

Nous serons à tout moment à votre disposition pour :

- réajuster le projet
- évoquer d'éventuels problèmes de fonctionnement
- répondre à des questions de financement
- accompagner le retour en classe



VOTRE ENFANT SOUFFRE D'UNE MALADIE,
A ÉTÉ VICTIME D'UN ACCIDENT,
IL NE PEUT PLUS SUIVRE LES COURS À L'ÉCOLE...

Contactez l'**Assistance Pédagogique à Domicile,**
à l'Hôpital ou à l'École (APADHE) des PEP Alsace :

Les PEP Alsace

APADHE

Tél. : 03 69 99 10 10

Mail : apadhe68@pepalsace.fr

En partenariat avec la Direction des Services Départementaux
de l'éducation nationale du Haut-Rhin, la MAE et la MAIF

